

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 23 octobre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Christophe DE PIETRO représenté par Josette VENTRE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Michèle EMERY - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine GOELZER représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Annie GRIGORIAN représentée par Régine GOURDIN - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Hélène ABERT - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - Claudette MOMPRIVE représentée par EMMANUELLE SINOPOLI - Jean MONTAGNAC représenté par Daniel HERMANN - Grégory PANAGOURDIS représenté par Guy PONTOUS - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Martine VASSAL représentée par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BENEDETTI - Patrick BORE - Laurent COMAS - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Bruno GILLES - Laurent LAVIE - Bernard MARANDAT - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 23 Octobre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DTM 001-1408/15/CC**

**■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec la Régie des Transports de Marseille concernant une prestation d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de renouvellement des rames de métro**  
**DPMOD 15/13809/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a conclu avec la Régie des Transports de Marseille, un contrat d'obligation de service public (OSP) pour l'exploitation de ses services de transport public urbain, d'une durée de huit ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En application des dispositions de ce contrat, il appartient à Marseille Provence Métropole de procéder au renouvellement du matériel roulant utilisé dans le métro de Marseille ainsi qu'à l'adaptation des infrastructures et des systèmes correspondants.

Dans le cadre de la relation in house qui lie la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à sa régie de transports et conformément au contrat d'obligation de service public, la Régie des Transports de Marseille peut assurer « à la demande de l'Autorité Organisatrice des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou de maîtrise d'œuvre et plus généralement toute mission d'ingénierie ou de réalisation d'études dès lors que l'intervention de la Régie est rendue indispensable par son savoir-faire résultant de sa qualité d'exploitant, par les contraintes du processus d'exploitation et les nécessités techniques ».

Une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération du renouvellement des rames a ainsi été conclue en décembre 2013 avec la Régie des Transports de Marseille pour une durée de deux ans.

Aujourd'hui, afin de tenir compte des évolutions du calendrier de l'opération les parties ont convenu de redéfinir par avenant l'échéancier de paiement de la convention et de fixer sa date d'échéance au 31 décembre 2017.

Le programme technique et le montant maximum de rémunération de la Régie (3 075 975 euros HT) restent quant à eux inchangés.

L'avenant annexé modifie ainsi le calendrier de versements et fixe la date d'échéance de la convention au 31 décembre 2017.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Signé le 23 Octobre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015**

- La délibération n° DTUP 009-154/11/CC du Conseil Communautaire du 28 mars 2011 portant approbation de la création de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études sur le renouvellement des rames de métro à Marseille ;
- La délibération n° DTUP 001-2440/10/CC du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 approuvant le contrat d'obligation de service public pour l'exploitation de services de transports publics urbains de la Communauté urbaine avec la Régie des Transports de Marseille ;
- La délibération n° DTUP 004-331/12/BC du Bureau Communautaire du 29 juin 2012 approuvant la convention avec la Régie des Transports de Marseille concernant une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de renouvellement des rames du métro (première phase) ;
- La délibération n° DTUP 002-631/13/CC du Conseil Communautaire du 31 octobre 2013 approuvant l'autorisation de programme relative à l'opération de renouvellement des rames de métro – Etudes et assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- La délibération DTUP 007-636/13/CC du Conseil Communautaire du 31 octobre 2013 approuvant la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de renouvellement des rames de métro ;

### **Sur le rapport du Président,**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant**

- Que dans le cadre de l'opération de renouvellement des rames du métro de Marseille, il est demandé à la Régie des Transports de Marseille de fournir à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
- Qu'il convient, afin de tenir compte de l'évolution du calendrier général de l'opération, de redéfinir par avenant l'échéancier de versements des crédits à la Régie des Transports de Marseille jusqu'en 2017 ;

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de renouvellement des rames conclue avec la Régie des Transports de Marseille fixant le nouvel échéancier de versement des crédits à la Régie des Transports de Marseille et portant la date d'échéance de la convention au 31 décembre 2017.

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget investissement annexe transport de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au titre des exercices 2016 et suivants :  
Opération n° 2013-00108 - Sous-Politique : C210 – Nature 2031

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Transport - Mobilité durable  
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement des transports  
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER